

Commissions obligatoires

- **EVOLIS23** : Cédric Piron, Ludovic Kraft
- **SDIC (Syndicat Départemental d'Information et de Communication)** : Ludovic Kraft, Nicolas Burlaud
- **Pays de Guéret** : correspondant forêt (charte forestière) : Cédric Piron
Référent accueil nouveaux habitants : Jean-Dominique Ducher
- **SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse)** : Cédric Piron, Victor Massacrier, Xavier Bidan, Marianne Laurent
- **CNAS (Comité National d'Action Sociale)** : Carol Charbonnier
- **CAO (Commission d'Appel d'Offres)** : Xavier Bidan, Nicolas Burlaud, Caroline Cassier, Sandrine Mareix, Victor Massacrier, Carol Charbonnier, Claudine Lavaud
- **SIVU repas à domicile** : Caroline Cassier, Carol Charbonnier

Commissions extra-municipales

- **Finances** : Xavier Bidan, Victor Massacrier, Sandrine Mareix, Claudine Lavaud
- **Éducation-Culture** : Sandrine Mareix, Nicolas Burlaud, Marianne Laurent, Claudine Lavaud
Une personne extérieure : Michèle Dubois
- **Voirie-Réseaux-Matériel** : Cédric Piron, Ludovic Kraft, Nicolas Burlaud.
Deux personnes extérieures : Dominique Bourliaud, Gérard Braconne
- **Salle polyvalente** : Claudine Lavaud, Sandrine Mareix, Carol Charbonnier, Ludovic Kraft
- **Communication-Information-Affaires sociales** : Xavier Bidan, Caroline Cassier, Carol Charbonnier, Marianne Laurent.
Deux personnes extérieures : Jean-Luc Pardoux, Nicole Simonet
En sachant que tout le monde peut bien sûr proposer des idées et des articles.
- **Bâtiment-Aménagement-Urbanisme** : Victor Massacrier, Sandrine Mareix, Marianne Laurent, Nicolas Burlaud
Deux personnes extérieures : Patrick Dubois, Claude Mendret

LA CARTE COMMUNALE

La carte communale est un document d'urbanisme simple, sans règlement, adaptée à de petites collectivités. Elle détermine, dans le respect des objectifs de préservation des espaces agricoles, naturels et d'utilisation économe du foncier, les secteurs constructibles et non constructibles de la commune.

Le projet prévoit que l'essentiel de l'urbanisation nouvelle soit concentrée sur le bourg afin de conforter ses équipements et ses services de proximité (école et Mairie) et sur le secteur résidentiel de Puy-Chaud qui est déjà desservi par les réseaux.

Les documents qui composent le projet de carte communale sont consultables à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituelle au public. Un cahier de concertation est également disponible pour recueillir toute contribution, avis ou demande particulière.

HORAIRES MAIRIE

6, La Croix du Lac
23000 Saint-Victor-en-Marche
E-mail : mairie.stvictor@wanadoo.fr

05 55 52 29 18

Lundi : 14h00 à 17h00
Mardi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Jedi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Vendredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Samedi : 9h00 à 12h00

NUMÉROS UTILES

École : 05 55 52 95 05
Garderie : 05 55 52 52 36
SIVU : 05 55 52 22 09

SAMU : 15
POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17

